



Les Bruyères – 6 mai 2021

Déroulement de la rencontre

Présentation des membres du Collège

4 exposés :

- Mobilité (stationnement, piétonnier et vélo)
- Environnement et retour de la nature en ville
- Lac & espaces verts : prévention et sécurité
- La problématique des colocations à LLN

Après chaque exposé : 2-3 questions (chat/sms/en direct)

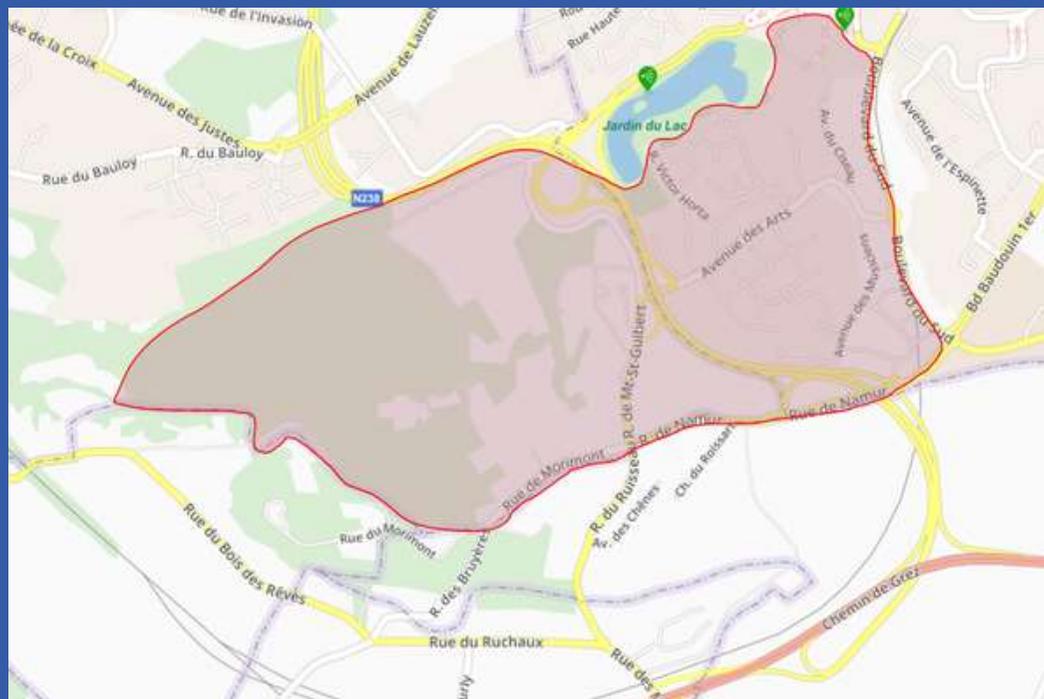
Une séance générale de questions – réponses

Fin à 22h

Quelques rappels

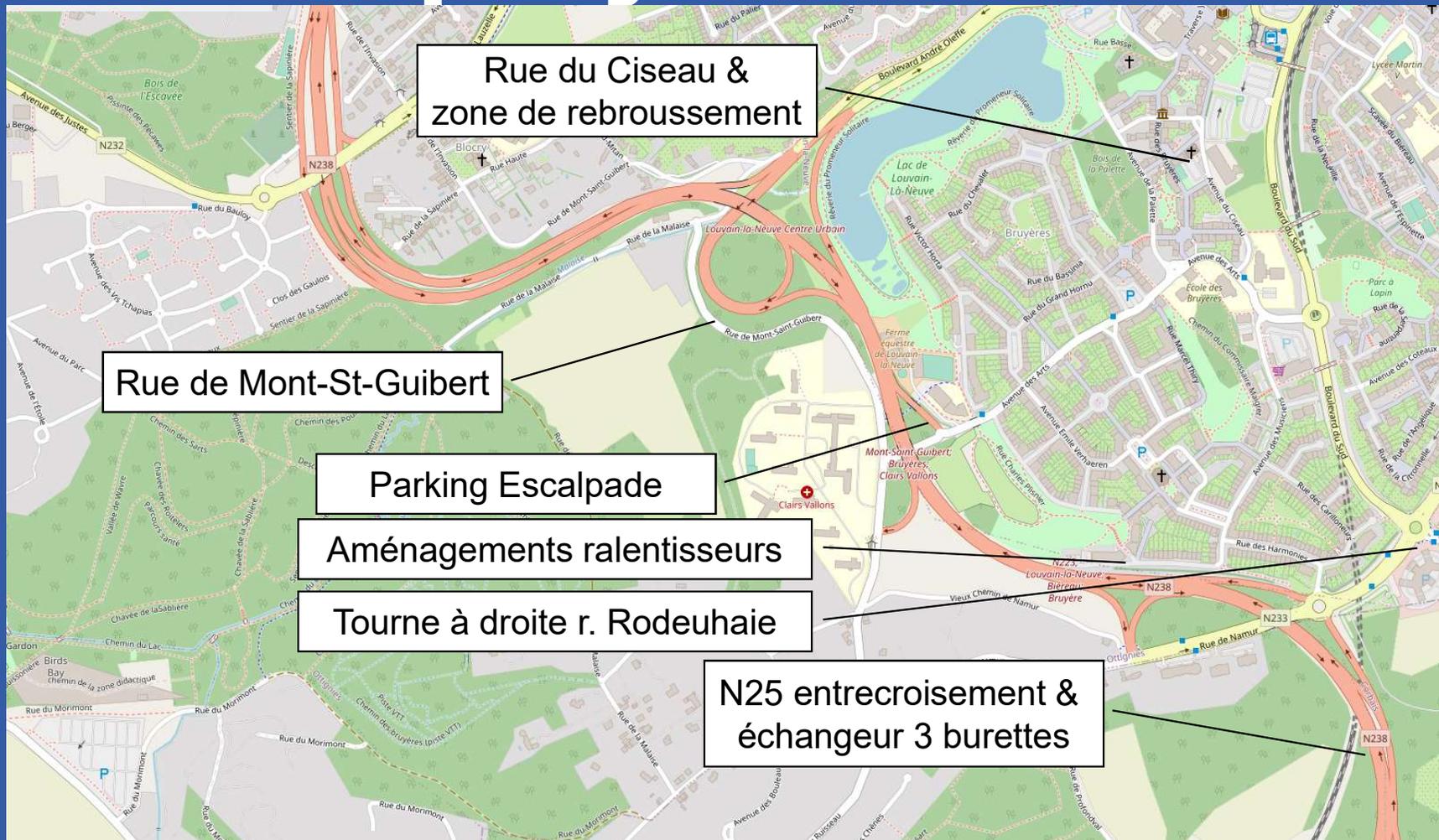
- Merci de désactiver votre micro 
- Pour poser une question durant les exposés et durant la séance de questions-réponses :
 - ✓ Le chat (module de conversation) 
 - ✓ Le sms : au 0471 39 99 28
 - ✓ En direct 
- Enregistrement

Dialoguez avec le Collège Mobilité

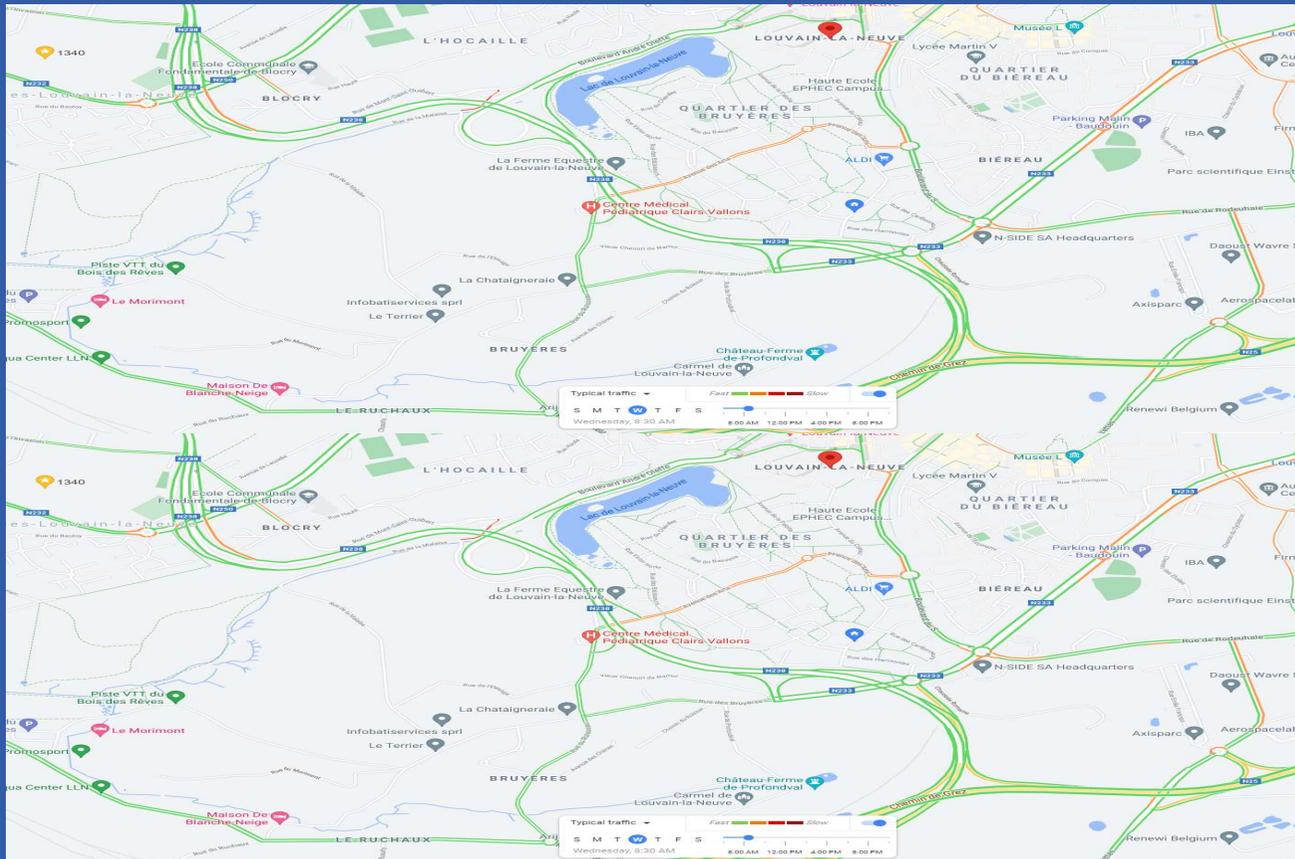


Les Bruyères 06/05/2021

Travaux projetés



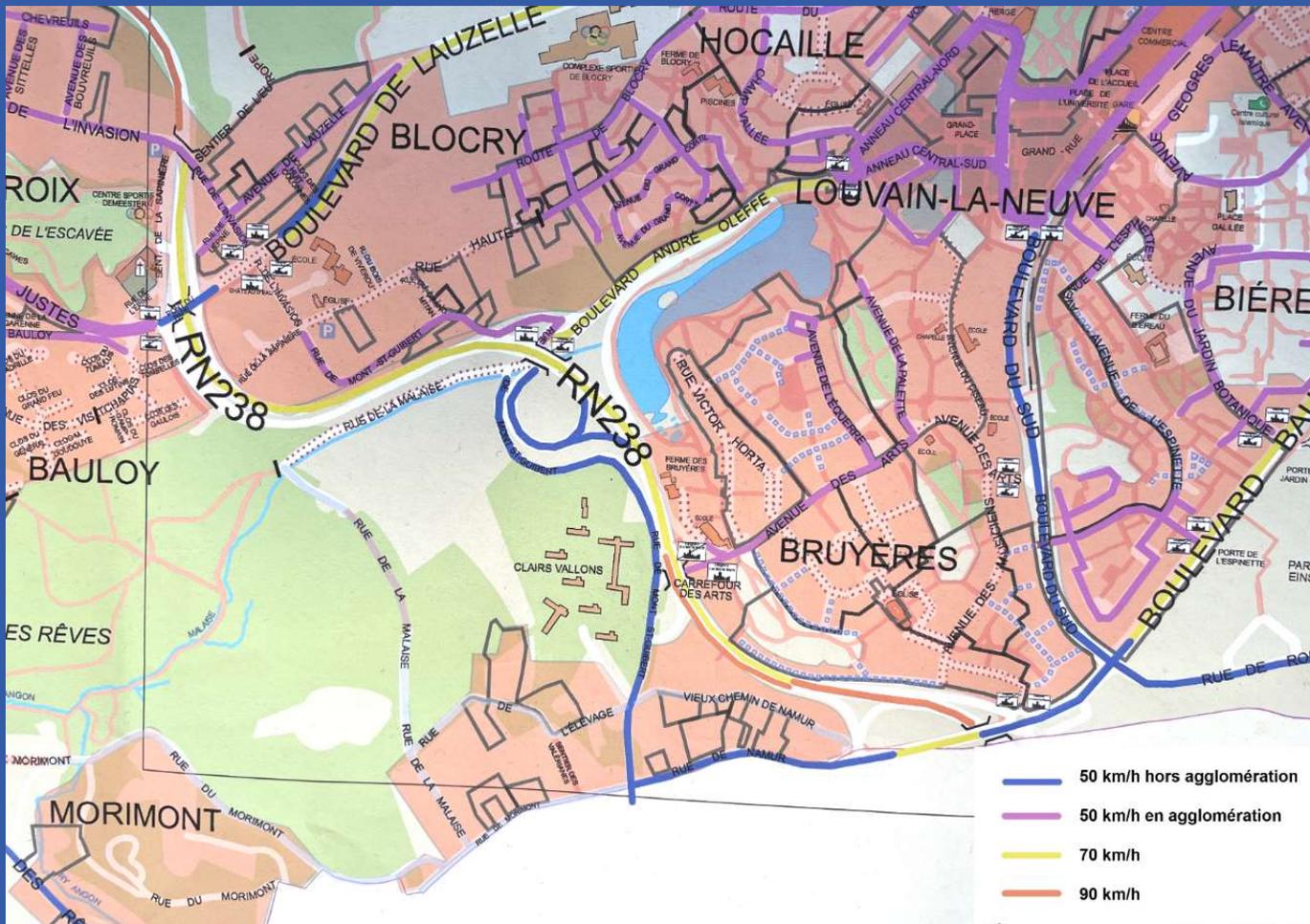
Trafic routier



Question sur excès trafic routier : quelques points noirs

- Av. des Arts (écoles)
- Échangeur RN238
- Carrefour Rodeuhaie
- Bv Baudouin Ier
- ➔ Échangeur 3 burettes
- ➔ PAM (transfert modal)

Projet Ville 30



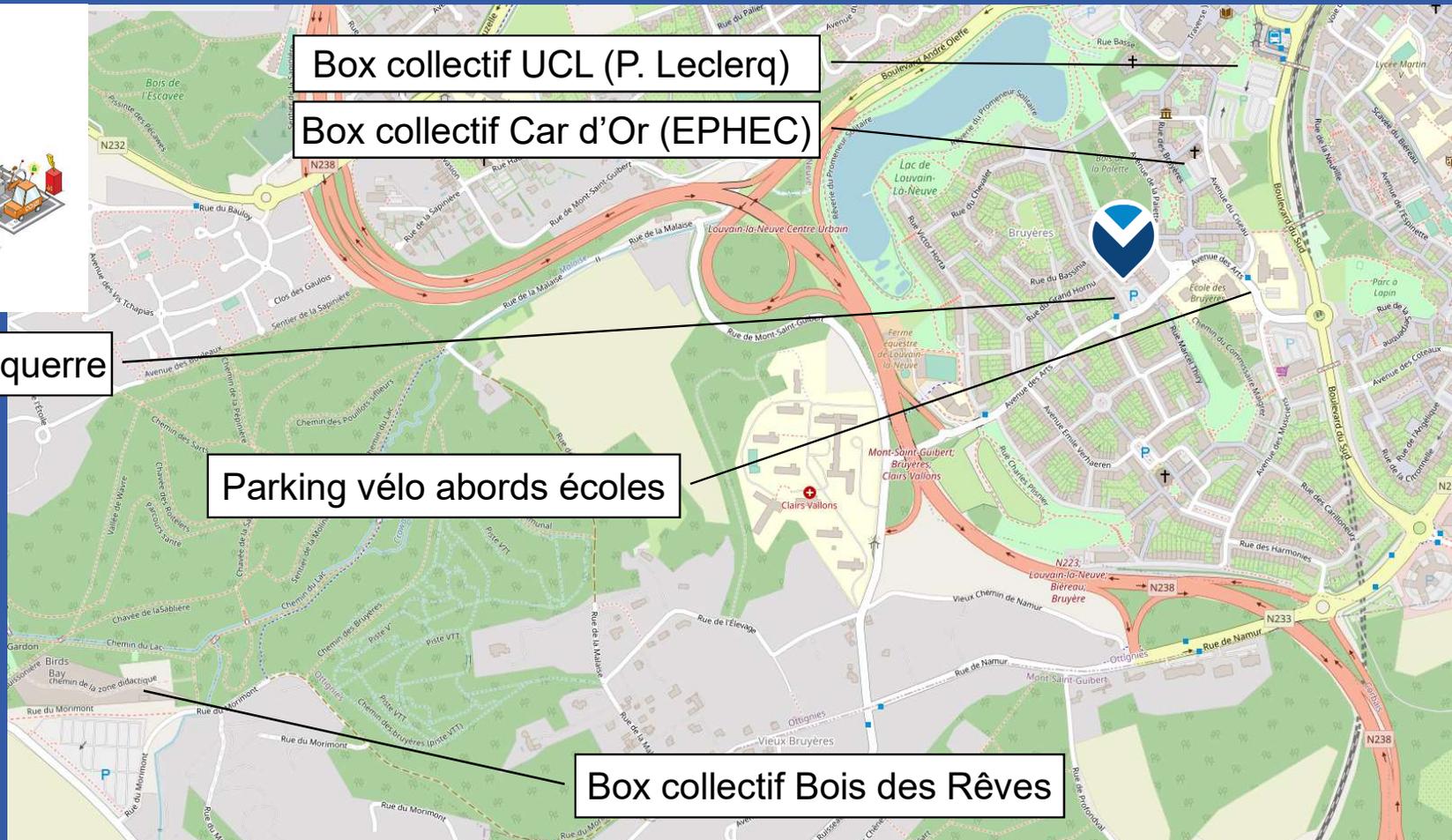
Peu de voiries concernées dans la zone, éventuellement :

- Av. des Arts
- Av. de l'Equerre
- R. de la Palette

Stationnement vélo & Point Mob



Point Mob - Parking Équerre



Box collectif UCL (P. Leclerq)

Box collectif Car d'Or (EPHEC)

Parking vélo abords écoles

Box collectif Bois des Rêves

1. Réseau de box collectifs à contrôle d'accès autour des points d'intérêts
2. Box collectif dans les quartiers

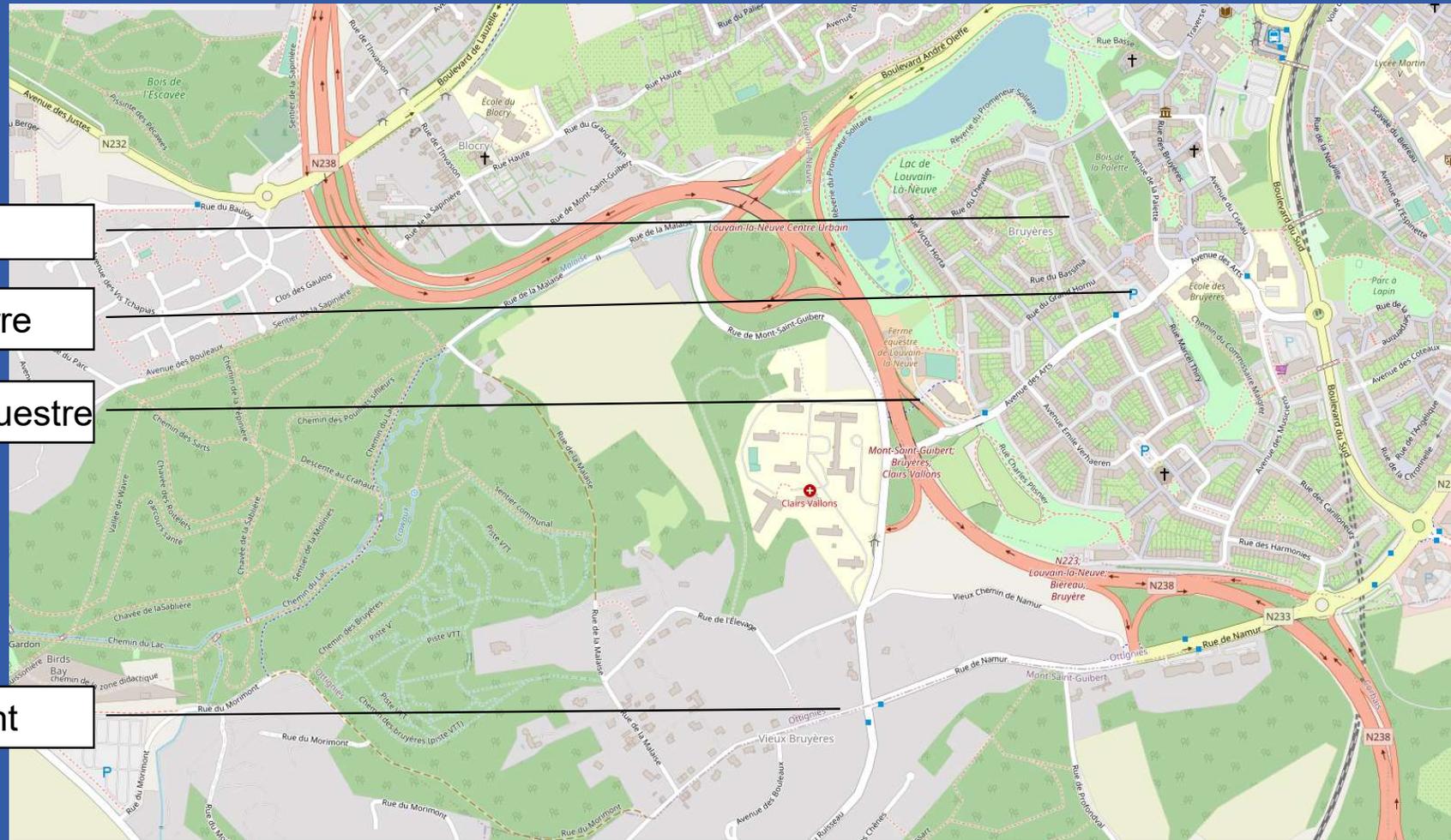
Quelques points noirs identifiés

Barrières piétonniers

Trottoirs place de l'Équerre

Trémie Escalpade/Ferme équestre

Trottoirs rue de Morimont



Rencontre du Collège avec les citoyen.ne.s du quartier des Bruyères

Environnement
Retour de la Nature en Ville

06/05/2021

Ottignies-Louvain-la-Neuve, une Ville à la Campagne



Plan Stratégique Transversal « Environnement »

Nature

- Retour de la Nature en Ville
- Eau
- PCDN
- Zéro-pesticide

Déchets

- Zéro-déchet
- Tri des déchets
- Propreté



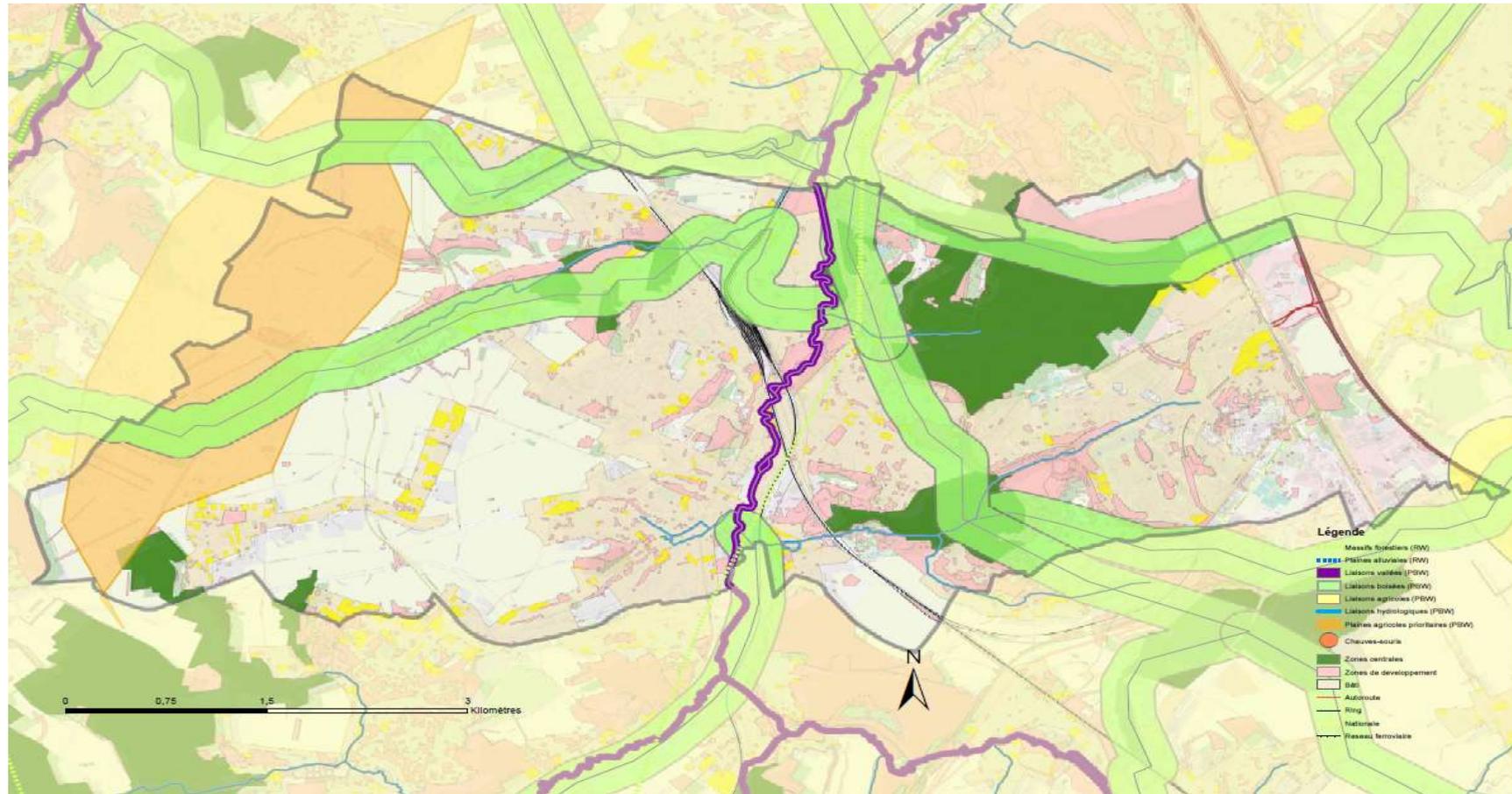
Incidences environnementales

- Bruit, ondes, air, déchets dangereux, tags
- Incivilités
- Suivi des permis d'environnement

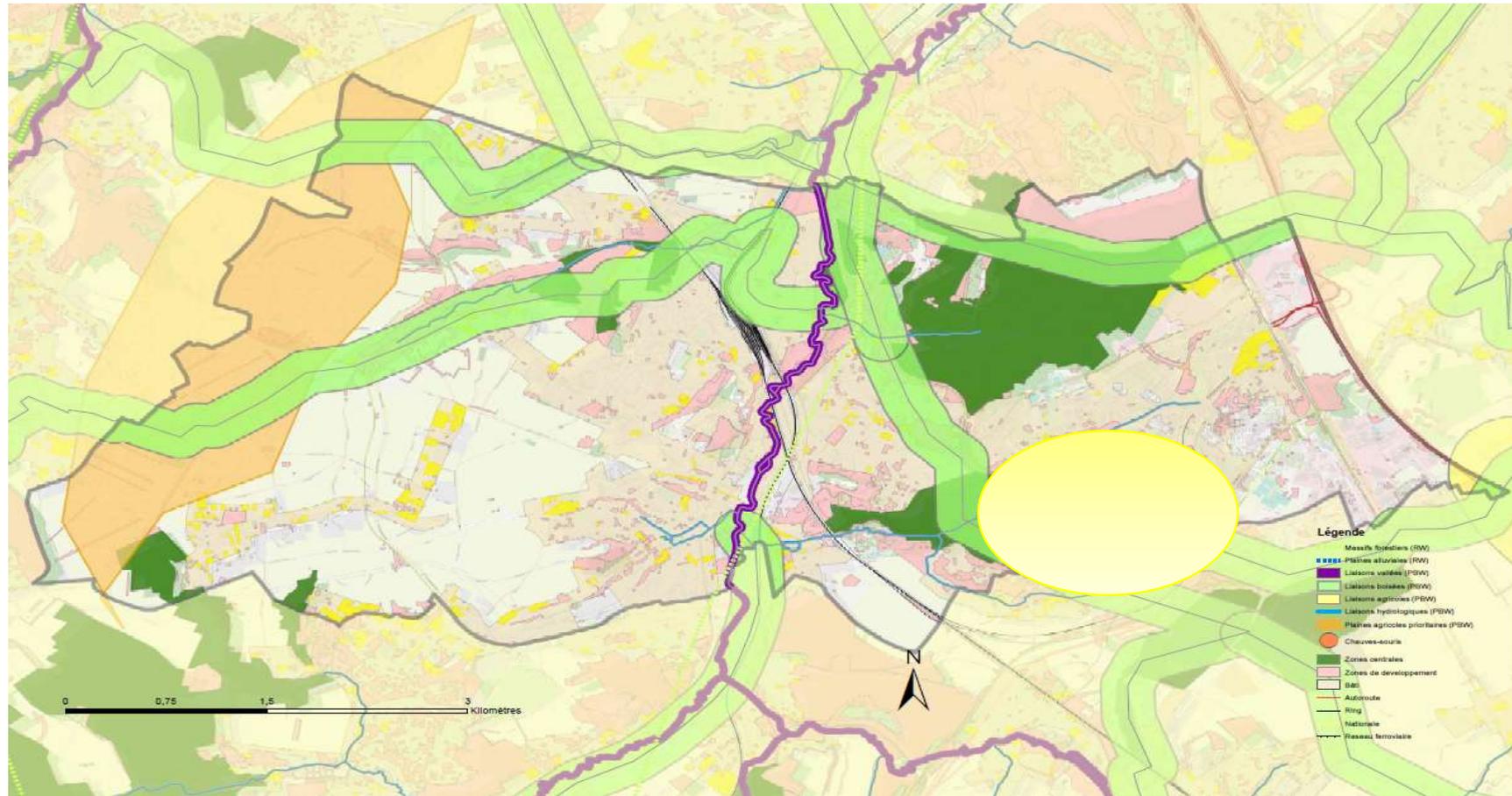
Activités liées à la réparation, le partage et la réutilisation



Maillage écologique



Maillage écologique

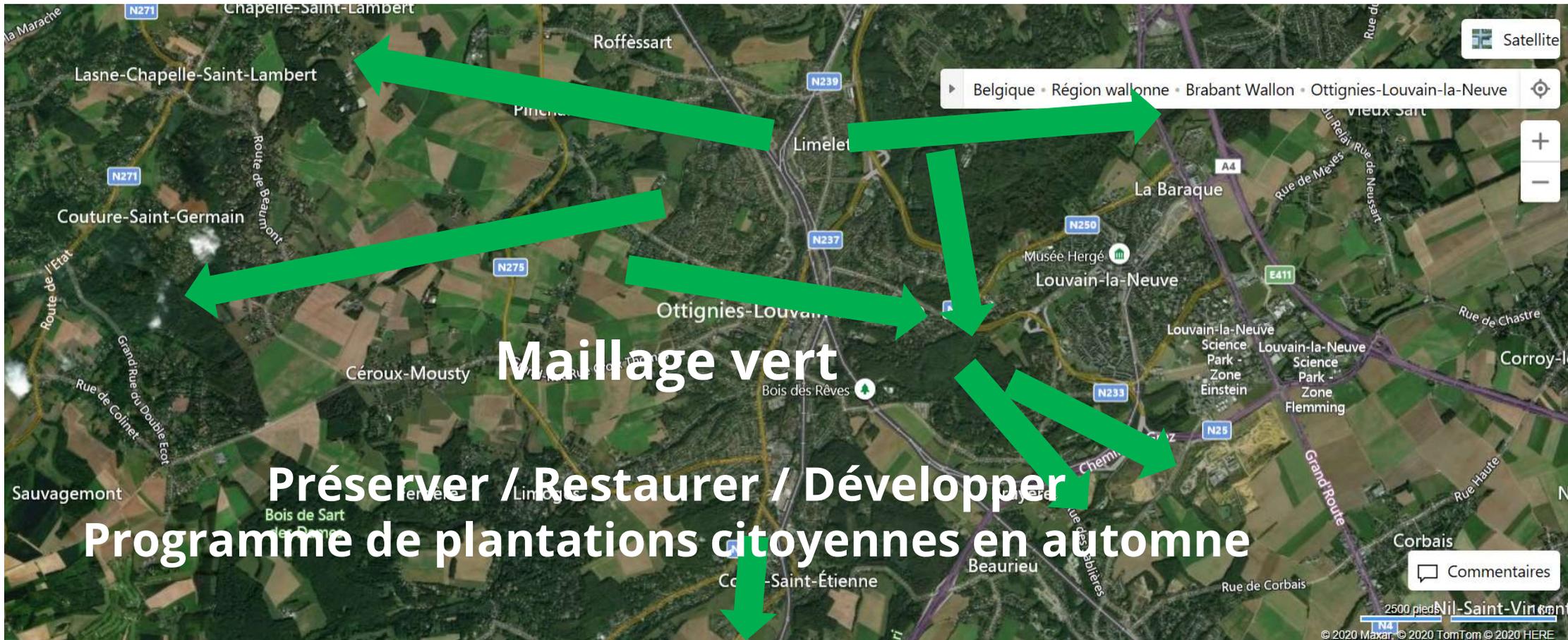


Maillage écologique

Maillage bleu
Berges
Ici commence la mer
Nettoyages
Egouttage



Maillage écologique



Nature

Revue du mode de gestion des espaces verts publics

- Gestion différenciée
- Tontes et fauchages
- Réaménagement des ronds-points
- Mise à disposition de grands espaces





Projet de gestion différenciée avec la Ferme Equestre

- Fin 2018
 - Reprise des espaces par la Ville
 - Renouveau du marché des tontes et fauches
- 2019 : 6 mois pour mettre en œuvre le projet
- Septembre 2020 : évaluation globalement positive
 - Ville, Natagriwal, Habitants
- Espaces à accès partagé
- Comité d'accompagnement constitué et à réunir
- Plantations citoyennes (automne 2021)



La Ville met à disposition 2,5 ha d'espaces verts publics communaux pour des aménagements favorisant la biodiversité et la transition

Quartier de Lauzelle
Place de Maredsous



Nature et projets urbanistiques

- Prise en compte des aspects environnementaux dans les projets
- Mais la Ville n'est pas propriétaire de toutes les zones vertes

Plan d'actions Zéro Déchet

DÈS À PRÉSENT DANS VOTRE COMMUNE

OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE



STOP AUX CANETTES ABANDONNÉES DANS LA NATURE !

PRIME RETOUR PARTICIPATION

Ramenez les canettes trouvées dans la nature au point de collecte de votre commune* et recevez un bon d'achat valable dans tous les commerces participants.

*Point de collecte:

MODALITÉS DE L'OPÉRATION, LISTE DES COMMERCES ET INSCRIPTION SUR WWW.PRIMERETOUR.BE

RAMASSAGE DE MEGOTS AUTOUR DU LAC DE LOUVAIN-LA-NEUVE

RDV à la passerelle le mercredi 26 juin à 13h00



Donnez à quatre ans ! C'est le temps qu'il faut pour qu'un filtre de cigarette se dégrade complètement dans la nature et 10 millions de mégots jétés par jour en Belgique. Et pourtant, jeter son mégot à terre constitue une infraction!

Tous ensemble pour une Ville plus propre !

RDV au pied de la passerelle de l'Aula Magna. La Ville fournit le matériel Be Wapp spécial mégots. Apporter tenue sportive et décontractée.

INFOS : bebrand@olln.be

Journée d'animations Zéro déchets Quartier du Bauloy, Samedi 7 mars de 11h à 17h

Faites des économies tout en préservant sa santé et en créant de la joie, c'est possible !

Petits et grands, tout le monde est le bienvenu ! N'hésitez pas à nous rejoindre pour toute la journée ou seulement une partie. Attention, les ateliers de l'après-midi sont gratuits mais nécessitent une inscription.

En avant goût, on vous propose une recette de poule à l'essive à faire soi-même. Au verso: [Aid économique et plus écologique ?](#)

Le programme

- De 11h à 13h : Donnez de vêtements
- De 13h à 14h : Dîner auberge espagnole zéro déchets (chaque apport quelque chose à manger ou à boire à partager)
- De 14h à 17h : Echanges et ateliers zéro déchets fabrication d'emballages réutilisables, des wraps, de tresses à pique nique de (bio)bonbons
- De 13h à 17h : Goûter auberge espagnole
- Toute la journée : Jeux en bois pour les enfants

Informations pratiques

- Adresse** : Maison de quartier du Bauloy, Clos Marie Doubaige 28 à Dingy-lez-Liège
- Quelques règles à respecter** : apporter les vêtements en bon état que vous ne portez plus et repasser avec ceux qui vous plaisent. On peut également prendre sans attendre et amener sans prendre ! Déposer des vêtements le jour même à la salle de quartier à partir de 10h.
- Inscriptions** : dès maintenant avant le 02/03/2018. Adresse et Participation: 010450604 ou via le site internet

Nombre de places limité pour la conférence et les ateliers !



LA VÉNIR.NET

Les gobelets réutilisables ont séduit

Le choix des gobelets réutilisables était sur la table des discussions à...




Charte des commerces à OLLN pour une commune "Zéro déchet"

Engagements envers mes clients

- J'informe mes clients pour réduire ensemble les déchets
- Les clients qui font des efforts sont récompensés
- Je propose des activités de sensibilisation zéro déchet
- Je ne distribue pas de sacs à usage unique
- Je propose des produits en vrac ou sans emballage
- J'accepte les contenants personnels
- Je propose des emballages / housses réutilisables consignés
- Je privilégie les emballages recyclables
- Je propose à mes clients des gobelets / cartons / cintres
- Je propose ou accepte les boîtes / DouzeGAS pour les restes
- Je valorise les fruits et légumes « moches » ou hors calibre
- Je veille à permettre aux clients de trier leurs déchets d'emballage liés aux produits que je génère

Engagements envers mes fournisseurs

- Je demande à mon fournisseur de diminuer les emballages
- Je choisis des produits moins emballés / avec emballage recyclable
- Je me fournis en partie localement
- Je réemploie les emballages venant du transport

Engagements généraux

- Je valorise mes déchets organiques
- J'utilise des produits éco-labellisés
- J'appose un autocollant stop-pub sur les boîtes aux lettres
- Je veille à trier mes déchets
- J'ai favorisé la réutilisation / réparation / le don
- J'agis pour réduire le gaspillage via la valorisation / transformation et le don
- Je suis en transition pour réduire mes déchets
- J'utilise des produits d'entretien et de nettoyage sans déchets et / ou moins nocifs pour l'environnement
- Je veille à ce que mon personnel connaisse mes engagements et les mette en pratique sur leur lieu de travail

Plus d'informations : environnement@olln.be

Propreté publique dans les quartiers, une préoccupation permanente, une sensibilisation à répéter sans cesse

- Moyens humains
 - 20 ouvriers pour nettoyage de l'espace public, curage des égouts et des cunettes
 - 20 ouvriers en charge de l'entretien et de l'embellissement des espaces verts
- Moyens matériels
 - 3 balayeuses de rue (2 pour la voirie et une pour le piétonnier de Louvain-la-Neuve)
 - 3 aspirateurs à déchets et 1 aspirateur à feuilles
- Poubelles publiques
 - Vidange
 - quotidienne à Louvain-la-Neuve (cheval de trait en été)
 - hebdomadaire à Ottignies
 - Placement de poubelles supplémentaires au centre de Louvain-la-Neuve le vendredi soir
 - L'ajout de poubelles n'est pas la solution miracle
- Suivi des dépôts sauvages
 - +/- 500 sacs ouverts chaque année et sanctions si identification des auteurs

Interreg North-West Europe SHAREPAIR



Wallonie



PROJECT AREA

- 7 pays — 4 villes pilotes — 21 partenaires
- Budget total: € 7.84 m (€ 4.7 m < EU)
- Durée: 2020-2023

Objectifs: réduire la quantité de déchets provenant des équipements électriques et électroniques, en renforçant le travail des organismes de réparation et en partageant les solutions développées pour mieux guider les citoyens dans leurs décisions.



LEUVEN



Maison du Développement durable



Ottignies-Louvain-la-Neuve

Lac et espaces verts prévention et sécurité

Dialoguez avec le Collège
Bruyères - 06/05/2021

Julie Chantry, Bourgmestre

Constats actuels sur les rassemblements

Quand ?

- Les soirs de semaine : étudiants
- Le vendredi soir : élèves du secondaire

Où ?

- Lac
- Autres espaces verts (Parc de la Source)
- Centre ville

Problèmes qui en découlent ?

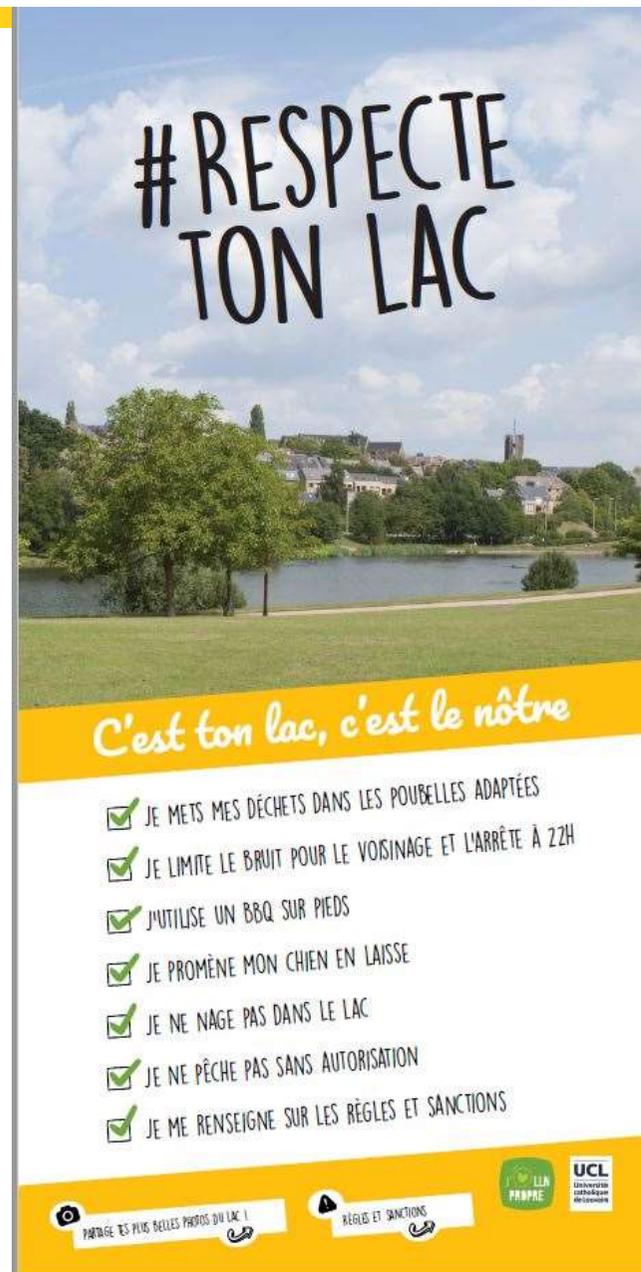
- Nuisances sonores
- Non respect des mesures covid
- Déchets
- Consommation excessive d'alcool
- Bagarres
- Quelques problèmes de racket ou d'atteintes aux mœurs (souvent non dénoncés)

Rappel des mesures sanitaires en vigueur

- Rassemblements : max 10 personnes sur la voie publique en journée
- Apd 8/05 : entre minuit et 5 heures du matin, interdiction de rassemblement sur la voie publique de plus de 3 personnes (les – de 12 ans ne comptent pas et tous les membres d'un même ménage peuvent se déplacer ensemble)
- Consommation d'alcool interdite sur l'espace public, 24h sur 24h, 7 jours sur 7, depuis le mois d'octobre (Arrêté de police du Gouverneur du BW, valable jusqu'au 31 mai 2021)

Actions de prévention

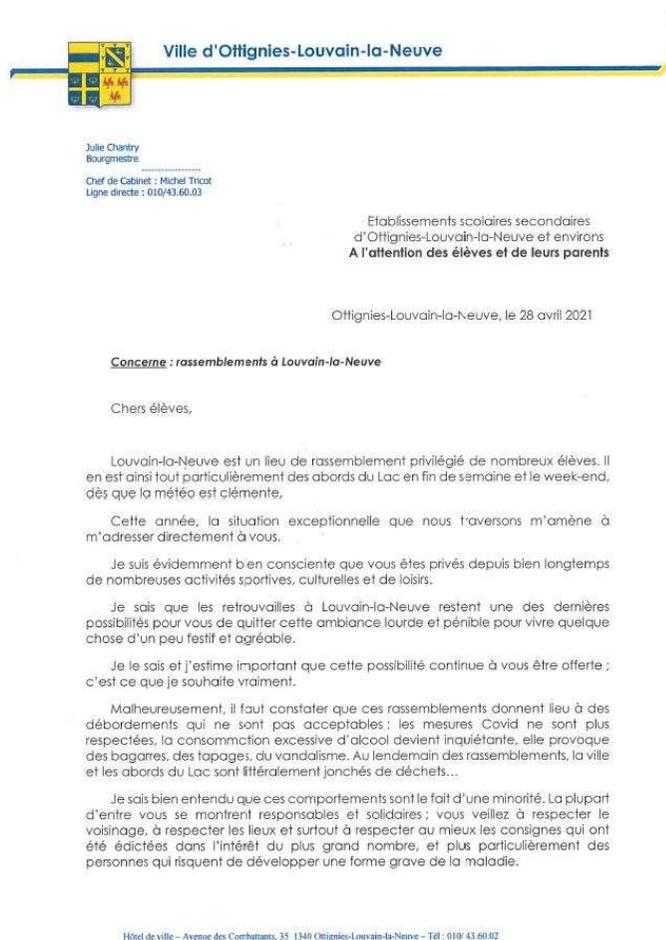
- Panneaux « Respecte ton lac » (placés par l'UCLouvain)
- Renforcement provisoire des poubelles au lac (placées par l'UCLouvain)
- Messages préventifs sur l'interdiction de la consommation d'alcool au lac (placés par la zone de Police)
- Equipes de police renforcées le vendredi soir (e.a. cavaliers), système de filtration aux deux « entrées » principales du lac
- Contacts réguliers avec l'UCLouvain
- Ordonnance de police votée le 28/04/2021
- Courrier envoyé le 28/04/2021 aux élèves de 15 écoles secondaires des environs de OLLN, via les directions d'école
- Courrier envoyé le 28/04/2021 aux élèves des 6 hautes écoles de LLN, via les directions
- Renforcement des poubelles dans le centre ville (30/04/2021)
- Sensibilisation par la police des points de vente d'alcool (30/04/2021)
- Renforts policiers temporaires le vendredi soir



Nouvelle ordonnance de police

- Ordonnance de police visant à assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité publiques aux abords du lac de LLN, votée en conseil communal du 27/04/2021
- Champ d'action étendu à toute l'année (>< Arrêtés antérieurs)
- But de réguler les rassemblements informels qui ont lieu au lac :
 - => rassemblements tolérés
 - => interdiction des bbq après 22h
 - => musique amplifiée (radio, baffles...) interdite en tout temps, toute forme de musique (guitare, djembé...) interdite après 22h
 - => détention et consommation alcool interdite après 22h (après la levée de l'interdiction totale de consommation d'alcool en vigueur)

Courrier aux écoles secondaires



Je vous en prie, continuer à le faire et incitez vos amis à le faire aussi, pour que ces retrouvailles restent un plaisir et restent autorisées.

N'hésitez pas à leur rappeler les consignes si nécessaire et les risques de sanction auxquels ils s'exposent s'ils ou elles ne les respectent pas.

Ne pas respecter les mesures spécifiques à la crise sanitaire peut donner lieu à une amende de **250€**. Je rappelle ces consignes :

- **La consommation d'alcool est interdite sur l'espace public, 24h sur 24h, 7 jours sur 7, depuis le mois d'octobre (arrêté de Police du Gouverneur du Brabant wallon)**
- **A l'extérieur, ne sont permis que les rassemblements de 10 personnes au maximum. Une distance de 1,5 mètre doit être maintenue entre ces personnes ;**
- **Couvre-feu entre minuit et 5h.** Cette mesure sera peut-être assouplie dans les semaines qui viennent.

D'autres règles s'appliquent indépendamment des consignes sanitaires, qui resteront d'application, même lorsque les prescriptions Covid auront pu être levées.

Ainsi, aux abords du Lac :

- **Seule la musique non amplifiée est autorisée (pas de radio, pas de baffle) et seulement jusque 22h ;**
- **Plus de barbecue après 22h ;**
- **Les déchets ne peuvent pas être abandonnés sur place ; ils doivent être déposés dans une poubelle ou un conteneur approprié ou emportés avec soi ;**
- **Lorsque l'interdiction totale actuelle aura été levée : plus d'alcool après 22h.**

J'espère que vous comprendrez que la Ville et la Police mettront en place les mesures qui s'imposent pour limiter les débordements à Louvain-la-Neuve.

Les abords du Lac feront ainsi l'objet d'une attention toute particulière en matière de propreté publique, de nuisances sonores et de consommation excessive d'alcool. Les débordements n'y seront pas tolérés et les instructions ont été données pour que ce type de débordements soit systématiquement sanctionné. **La sanction administrative pour ce type d'infraction peut atteindre 350 €.**

J'espère de tout cœur que vous garderez bien ces étés en tête la prochaine fois que vous vous retrouverez à Louvain-la-Neuve. Pour que la Ville reste un lieu agréable, convivial et ouvert pour tout le monde.

Je vous souhaite de tout cœur une fin d'année scolaire la plus sereine possible.

La Bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,

Julie Chantry

Etablissements contactés

Secondaire :

- Athénée Royal Paul Delvaux – Ottignies
- Collège du Christ-Roi – Ottignies
- Lycée Martin V – Louvain-la-Neuve
- IPES – 1300 Wavre
- Athénée Royal Maurice Carême – Wavre
- Institut de la Providence – Wavre
- Collège Notre Dame de Basse-Wavre – Wavre
- Collège Technique Saint Jean – Wavre
- Institut Technique Provincial – Court-Saint-Etienne
- Collège Saint-Etienne – Court-Saint-Etienne
- Les Hayeffes – Mont-Saint-Guibert
- Athénée Royal de Rixensart – Rixensart
- Collège Notre Dame des Anges – Genval
- Collège Alix le Clerc – La Hulpe

Supérieur :

- UCLouvain
- Ecole normale - ENCBW
- Parnasse-ISEI
- EPHEC
- Institut Cardijn (HELHA)
- IAD
- Institut Charles Péguy

La problématique des colocations

Dialoguez avec le Collège
Bruyères - 06/05/2021

Julie Chantry, Bourgmestre

Colocation ?

- Une colocation est la location par plusieurs locataires (colocataires) d'un même logement
- Public : étudiants, jeunes travailleurs en début de carrière, et parfois personnes de tous âges (ménages mono-parentaux, personnes âgées...)
- Colocation = mode de vie en plein essor, bien qu'encore essentiellement citadin, qui connaît un franc succès auprès des étudiants, des jeunes et d'une population éprouvant des difficultés à trouver un logement décent

Avantages et inconvénients de la colocation

Avantages	Inconvénients
Economique : partage des loyers et de certaines charges	Augmentation possible des loyers : 5 personnes qui paient ensemble peuvent mettre plus qu'une famille
Social : rompre la solitude et l'isolement, développer les solidarités	Différence de rythme de vie avec le voisinage => nuisances possibles (principalement sonores)
Evolution des modes de vie : partage d'un logement pour une vie plus « festive », mais aussi intérêt environnemental (plus d'habitants par logement)	Pression sur le stationnement dans le quartier (potentiellement plus de voitures pour la colocation)

Problématique spécifique à LLN

- LLN a été conçue comme une Ville, et non un campus étudiant. La multifonctionnalité et la diversité des publics font partie de ses gènes
 - Certains quartiers ont cependant été pensés dès le début comme plus « étudiants », d'autres plus « habitants » (maisons unifamiliales)
 - Constat : de plus en plus de colocations dans des logements de type unifamiliaux
- ⇒ risque (à long terme) de perdre la diversité et la mixité des publics qui font l'essence-même de LLN
- ⇒ augmentation des coûts des loyers (pression foncière)

Outil juridique utilisé précédemment

- Dans les permis de lotir ou permis d'urbanisme de certains biens, il est fait mention de la destination « unifamiliale » obligatoire du bien => avant 2015, utilisation de cette mention pour intimider au respect les propriétaires qui louent en colocation => courriers et réunions avec les propriétaires => cessation de certaines infractions
- En 2015, refus du Collège d'un permis pour transformer une maison unifamiliale de LLN en logement collectif => recours du demandeur auprès du ministre, qui octroie le permis sur recours
- Argument du ministre : une colocation c'est un peu comme une vie en famille, donc colocation = unifamilial
- Recours de la Ville au Conseil d'état, qui confirme en 2017 la position du ministre

Outil juridique actuel : rien...

=> Conséquences de cette décision ministérielle : la Ville ne possède plus d'outil juridique pour forcer les propriétaires à conserver la destination unifamiliale du bien

Notre Service juridique continue à chercher des solutions créatives...

Kot : permis d'urbanisme ?

Benoît Jacob, Echevin de l'urbanisme

Kot : permis d'urbanisme ?

Pas de P.U. : - une seule chambre occupée à titre de kot (étudiant) chez l'habitant

P.U. : - modifier la destination de tout ou partie d'un bien (création d'un nouveau logement), y compris par la création d'un logement occupé comme kot pour étudiant (fonctions de base : cuisine, salle de bain, wc, chambre) :

* Créer un nouvel ensemble d'une ou plusieurs pièces

* En partie, à usage privatif et exclusif

- deux chambres occupées à titre de kots chez l'habitant

- utilisation d'un appartement ou maison unifamiliale à titre de Kots

Kot : permis d'urbanisme ?

Aménagement d'un garage en chambre :

le CoDT dispense de permis l'aménagement d'un garage en kot

MAIS

- Le service d'urbanisme demande un « petit permis » si modification (changement de porte en châssis,...)
- Les règles du lotissement restent applicables

Vous n'avez pas pu poser votre question ?

- **Julie Chantry** – bourgmestre (affaires générales, participation, logement, patrimoine, contentieux, transition écologique, personnel, protocole) - julie.chantry@olln.be
- **Benoît Jacob** – premier échevin (urbanisme – aménagement du territoire – sport – jeunesse – aînés – tourisme – fêtes) - benoit.jacob@olln.be
- **Annie Galban-Leclef** – échevine (enseignement, associations patriotiques, jumelages, laïcité, état civil, population) - annie.galban-leclef@olln.be
- **David da Câmara Gomes** – échevin (mobilité, voiries, culture) - david.da-camara-gomes@olln.be
- **Nadine Fraselle** – échevine (affaires économiques – commerces – classes moyennes – emploi – affaires sociales – petite enfance – personne handicapée – santé – cultes – toponymie – bien-être animal) - nadine.fraselle@olln.be
- **Philippe Delvaux** – échevin (finances, budget, numérique, simplification administrative, environnement, espaces verts, affaires rurales) - philippe.delvaux@olln.be
- **Abdel Ben El Mostapha** – échevin (bâtiments, énergie, droits humains, relations Nord-Sud, accueil des personnes d'origine étrangère, information, tutelle CPAS) - abdel.benelmostapha@olln.be
- **Marie-Pierre Lambert-Lewalle** – présidente du CPAS - marie-pierre.lambert@cpas.olln.be

**Merci pour votre écoute &
votre participation !**

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

